

# L'Echo du Pays.

INDUSTRIE, PROSPERITE ET UNION.

Vol. 3. Village Debartzch, Mercredi 17 Juin, 1835. No. 16.

## POESIE

LE JARDINIER, LES CHENILLES ET LE PAPILLON.

Un jardinier un beau matin,  
Exterminait dans son jardin  
Tout ce peuple hideux qu'on appelle chenille ;  
Pendant qu'il écrasait ou qu'il grille,  
Volligeait près de lui sur la rose et le thim,  
Un papillon issu de la même famille,  
Qui lui-même est chenille, et déjà dans son sein  
Portait de son engance un innombrable essaim.  
Mais ébloui par l'or et le lazur dont il brille,  
Le jardinier sur lui n'osa porter la main.  
On respecte le vice en habit de satin,  
On le pend s'il est en genille.

## MELANGES.

### LA REINE SEMIRAMIS.

—Oui, de toutes mes femmes, vous êtes celle que j'aime le mieux, disait le roi Ninus à Semiramis. Personne n'a tant de grâces et d'attraits que vous ; pour vous, je renoncerais volontiers à toutes mes autres femmes.

—Que la sagesse du roi veille sur ses paroles ! Si j'allais prendre mon maître au mot ?

—Tant que tu m'aimeras, que m'importe la beauté des autres ?

—Ainsi donc, si je vous en priais, vous fermeriez votre sérail, vous renverriez les femmes qui le peuplent ; je serais la seule que vous aimeriez, la seule à qui vous feriez part de votre pouvoir ; je serais votre épouse, je serais reine d'Assyrie !

Semiramis parlait avec un ardeur qui lui rendait mille fois plus belle. Cependant fermer le sérail, renvoyer ses femmes, cela parut à Ninus quelque chose de grave. Il ne répondit donc pas nettement à Semiramis ; mais il reprit : —Reine d'Assyrie ! et ne l'est pas, puisque tu régnes par ta beauté sur le maître de l'Assyrie.

—Non ! Je ne suis qu'une esclave que vous aimez aujourd'hui. Qui me répond de demain ? Je ne régnais pas, je plais. Quand je donne un ordre, on vous consulte avant de m'obéir.

—Régner, crois-tu donc que ce soit un grand plaisir ?

—Oui, surtout pour qui ne l'a jamais goûté !

—Veux-tu le goûter ? Veux-tu pendant quelques jours régner à ma place ?

—Prenez garde encore de vous trop avancer !

—Non ! Je le repète, vous-tu pendant un jour être maîtresse souveraine de l'Assyrie ? J'y consens.

—Et tout ce que j'ordonnerai sera exécuté ?

—Oui, je te céderai pour un jour mon pouvoir et mon sceptre d'or, qui en est l'emblème !

—Et si j'allais commander de fermer le sérail ?

Ninus sourit. —Je ne retire pas ma parole. Pendant un jour, un jour entier, tu seras reine et maîtresse ; je te le jure ! Ce n'est plus à moi que le palais et l'empire obéissent ; c'est à toi, à toi seule. Rassemble donc en ce jour tous tes desirs et tous tes caprices ; car ce jour-là tu pourras tout.

—Et quand sera-ce ?

—Demain, si tu veux !

—J'accepte, dit Semiramis ; et elle se pencha doucement vers Ninus, et laissa retomber sa tête sur l'épaule du roi. Elle avait l'air d'une jolie femme qui semble demander pardon de son caprice, après qu'on y a cédé.

Jamais Semiramis n'avait été si gracieuse ; jamais le roi Ninus n'avait été si heureux. Au matin, le roi dit à Semiramis : Voici ton jour d'être reine !

Semiramis appela ses femmes, et se fit vêtir magnifiquement. Elle mit sur son front une couronne de pierres précieuses, et reparut ainsi aux yeux de Ninus. Ninus, enchanté de sa beauté, ordonna que tous les officiers et tous les serviteurs du palais se rassemblaient dans la salle du trône, et que son sceptre d'or fut tiré du trésor et lui fut apporté. Quand cela fut fait, et que tout le monde fut réuni dans la salle, dans l'attente de quelque grand événement, il fit ouvrir les portes de la chambre où il était avec Semiramis, et, la prenant par la main, entra avec elle. Tous les officiers et les serviteurs se prosternèrent à l'aspect du roi. Ninus conduisit Semiramis jusqu'au trône placé au milieu de la salle, et l'y fit asseoir ; puis, ordonnant à tout le monde de se relever, il annonça à sa cour qu'il voulait que pendant tout le jour qui allait s'écouler on obéît à Semiramis comme à lui-même. Il prit le sceptre d'or des mains du chef des esclaves, et le mettant dans les mains de Semiramis : Reine, dit-il, voici le signe du pouvoir souverain ; prenez-le, et servez-vous en pour commander au souverain. Vous n'avez plus ici que des esclaves, et moi-même je ne suis plus que votre serviteur pendant tout ce jour. Quiconque sera lent à exécuter vos ordres, qu'il soit puni, comme s'il désobéissait au roi, comme s'il était lent à exécuter les ordres du roi.

Après avoir ainsi parlé, le roi s'agenouilla devant Semiramis, qui lui donna, en souriant, sa main à baiser. Toute la cour ensuite passa devant le trône de Semiramis, qui toucha chaque officier du bout de son sceptre royal, et reçut de chacun le serment d'exécuter aveuglément ses ordres. Semiramis reçut leur serment avec une majesté que le roi admira. Quand la cérémonie fut finie, il en fit compliment à Semiramis, et lui demanda comment elle avait fait pour avoir l'air si grave et si majestueux.

—C'est que pendant qu'ils promettaient d'obéir, répondit Semiramis, je songeais à ce que je commanderais à chacun d'eux. Je n'ai qu'un jour de pouvoir ; je veux bien l'employer.

Le roi se mit à rire de cette réponse. Semiramis lui paraissait plus piquante et plus aimable que jamais. —Voyons, se disait-il comment elle va

continuer son rôle, et par quels ordres elle va débiter.

—Que le secrétaire du roi approche de mon trône, dit Semiramis à haute voix ! Le secrétaire s'approcha ; deux esclaves placèrent devant lui une petite table. —Ecrivez !

« Sous peine de la vie, il est ordonné au gouverneur de la citadelle de Babilone de céder le commandement de la citadelle à celui qui lui remettra cet ordre ! »

—Fermez cet ordre, et cachez-le du sceau du roi ; remettez-le moi.

Ecrivez !

« Sous peine de la vie, il est ordonné au chef des esclaves du palais de remettre le commandement des esclaves à celui qui lui présentera cet ordre. »

—Fermez, cachez du sceau du roi, et remettez-moi cet ordre.

Ecrivez !

« Sous peine de la vie, il est ordonné au général de l'armée qui est campé sous les murs de Babilone de remettre le commandement de l'armée à celui qui lui présentera cet ordre. »

Fermez, cachez, et remettez-le moi !

Elle prit les trois ordres qu'elle venait de dicter, et les mit dans son sein. Toute la cour restait interdite ; le roi lui-même était étonné. —Qu'on écoute, dit Semiramis. Dans deux heures, tous les officiers de l'Etat viendront offrir des présents, comme c'est l'usage à l'avènement des nouveaux princes. Qu'un festin et une fête soient préparés pour ce soir !

Attendez ! il me reste encore un ordre à donner.

« Sous peine de la vie, il est ordonné au premier eunuque du palais de présenter, ce soir, au festin, vingt femmes de la plus grande beauté ; elles seront ajoutées à celles du sérail. »

—Allez ! Que tout le monde sorte maintenant ; que mon fidèle serviteur Ninus reste seul ; j'ai besoin de le consulter sur les affaires de l'Etat.

Toute la cour sortit ; Ninus resta seul. —Vous voyez, dit Semiramis, que je sais me conduire en reine. Vous n'avez pas voulu hier me sacrifier votre sérail ; aujourd'hui je l'augmente : n'est-ce pas généreux ?

Ninus se mit à rire. —Ma belle reine dit-il, vous jouez votre rôle à merveille ; mais si votre serviteur ose vous interroger, que voulez-vous faire des ordres que vous avez dictés ?

Je ne serai plus reine s'il faut vous rendre compte. Au surplus, voici mes motifs. J'ai continué-elle en riant, j'ai à me venger des trois officiers que menacent les ordres que j'ai dictés.

—Vous venger, et de qui donc ?

Le premier, le gouverneur de la citadelle, est bégot, et me fait peur chaque fois que je le rencontre. Le second, le chef des esclaves, vous a deux fois présenté des esclaves nouvelles, afin de me faire perdre votre amour ; et le troisième enfin, le général de l'armée sous les murs de la ville, m'enlève trop souvent votre présence. Vous êtes sans cesse au camp. Je suis jalouse de l'armée ; et ne pouvant la destituer en masse, je destitue le chef.

Cette réponse, mêlée de folie et de flatterie, enchantait Ninus. —Allons, dit-il en riant, voilà trois grands officiers de l'empire destitués pour bons motifs.

—Oh ! continua Semiramis, destituer, c'est mon plaisir. Je vais, je vous en avertis, mettre votre empire en desordre pour un jour !

Ninus et la reine passèrent dans les jardins du palais. Les esclaves attachés au jardin vinrent se prosterner devant Semiramis.

—Ces beaux jardins sont à vous aujourd'hui, ma reine. —De beaux jardins ! allons donc ! et qu'on t'en donne de royal pour être beaux ! qu'on t'en donne que ne puisse avoir le moindre de nos officiers ? Oh ! que vous savez mal user du droit de pouvoir tout ce que vous voulez !

—Mais ce droit, vous l'avez aujourd'hui ; usez-en !

—Vous allez voir ! dit Semiramis. Esclave, dit-elle au chef des jardins, tu vois ce portique à colonnes de granit, hautes de cent pieds, et la terrasse qui le surmonte. Prends ce jardin avec ses fleurs, ses arbres, ses eaux, et porte-le sur cette terrasse.

—Reine ! dit le chef des jardins.

—Tu mourras, si tu n'obéis pas. Prends les bras de vingt mille esclaves, et fais ce que je te dis. Alors Semiramis aura des jardins dignes d'elle.

Le chef des jardins restait interdit ; Ninus riait. Un eunuque s'approcha de la reine.

—Grande reine, dit-il, les seigneurs de la cour attendent que vous daigniez recevoir leurs hommages.

—Suivez-moi, mon serviteur, dit-elle en souriant à Ninus ; et elle entra dans la salle du trône.

Les seigneurs de la cour défilèrent devant son trône ; chacun apportant un présent. La plupart avaient imaginé de lui offrir des bijoux, des étoffes précieuses. Semiramis regardait peu ces présents futiles, et ordonnait au trésorier de donner à chaque seigneur un présent trois fois plus grand que celui qu'elle avait reçu.

C'est ainsi, disait-elle à Ninus, qu'un prince doit recevoir des présents, comme un hommage et non comme un aumône.

Après les grands officiers, vinrent les serviteurs du palais.

Ceux-là offraient des fleurs, des fruits, des animaux rares ou élégants. Semiramis reçut leurs offrandes d'un air gracieux. Enfin vinrent les esclaves, qui n'avaient rien et ne pouvaient rien offrir. Les trois premiers esclaves étaient trois jeunes frères que la même caravane avait amenés du Caucase avec Semiramis. C'étaient des jeunes gens fiers, hardis, qui servaient dans la garde du

palais. Semiramis les connaissait ; car un jour la partie de la caravane où étaient les femmes ayant été attaquée par un tigre énorme, ce furent les trois frères qui accoururent les premiers, et qui tuèrent l'animal. Du reste les femmes, pendant cette scène, étaient restées voilées. Les trois frères ne connaissaient donc pas Semiramis.

—Et vous dit-elle aux trois frères, n'avez-vous aucun présent à faire à la reine ?

—Aucun, répondit le premier, qui était Zopire, que ma vie pour la défendre.

—Aucun, répondit le second, qui était Artaban que mon sabre contre ses ennemis.

—Aucun, répondit le troisième, qui était Assur, que le respect et l'admiration qu'inspire sa présence.

—Esc laves, dit Semiramis, c'est vous qui de toute la cour m'avez fait les plus beaux présents ; car ce sont des présents que je ne puis récompenser avec la richesse des trésors de l'empire, comme j'ai fait pour les autres. Il ne sera pas dit cependant que Semiramis soit restée ingrate.

—Toi qui m'as offert ton sabre contre mes ennemis, prends cet ordre, porte-le au général de l'armée qui campe sous les murs de Babilone, remets le lui, et attends ce qu'il fera de toi.

—Toi qui m'as offert ta vie pour me défendre prends cet ordre, remets-le au gouverneur de la citadelle, et attends ce qu'il fera de toi.

—Toi, enfin qui m'as offert le respect et l'admiration que ma présence inspire, et qui me semble un courtisan, prends cet ordre remets-le au chef des esclaves du palais, et attends ce qu'il fera de toi.

Les trois frères sortirent aussitôt ; le reste des esclaves défila, et la cérémonie des présents étant finie, Semiramis descendit du trône, congédia toute la cour ; puis, restant seule avec Ninus : « Je vous ai avertis, dit-elle, que je voulais bouleverser votre empire ; vous voyez, je mets vos jardins sur les terrasses de vos portiques et vos esclaves à la tête de vos armées. Maintenant, à ma toilette pour la fête de ce soir ! Vous y assisterez, n'est-ce pas ! Et pendant ce temps nous jugerons de la beauté des femmes que j'ai ajoutées à votre sérail. »

Il y avait dans Semiramis tant de gaieté, tant de folie, tant de grâce, que jamais Ninus n'avait été si amoureux. Il assista à la toilette de la reine. Bientôt on introduisit une à une toutes les femmes destinées au sérail. Il y en avait quelques unes de belles, d'autres de jolies. Ninus les regardait à peine ; il n'avait de regards que pour Semiramis. —Vous avez tout, disait celle-ci de ne point faire attention à vos nouvelles esclaves ; tenez, voyez cette jeune esclave, comme elle a l'air timide ! comme elle est jolie !

Quinze femmes avaient paru ; l'eunuque annonça au roi qu'il n'avait pas eu d'avantage ; c'est bon, dit Ninus d'un air nonchalant ; c'est bon !

Les yeux de Semiramis s'enflammèrent de colère. Esclave, dit-elle à l'eunuque, je t'avais dit ce matin : sous peine de la vie, vingt femmes pour ce soir ! Tu m'en as amené que quinze ; où sont les autres, afin que ta tête ne tombe pas.

L'eunuque ne répondit pas, mais regarda Ninus. C'est net dit à Ninus qu'il faut répondre de ta désobéissance ; c'est à moi ! où sont les cinq femmes qui manquent à mon ordre ? Il me les faut ou ta tête.

—Ma tête ne tombera que si le roi le veut.

—Ce mot t'a condamné ! Et aussitôt frappant dans ses mains, des esclaves entrèrent. « Saisissez cet esclave, entraînez-le dans la cour du sérail et tranchez lui la tête. Qu'elle me soit présentée avant la fête de ce soir. Allez ! »

Les esclaves attendirent un instant, croyant que Ninus allait parler. Semiramis répéta son ordre, et les esclaves sortirent emmenant l'eunuque.

—Sera-ce votre dernier caprice ? dit en riant Ninus.

—Non, j'ai encore six heures à regretter.

Ma belle reine ! dit Ninus toujours en riant, je vous donne volontiers la tête de cet esclave ; mais cela valait-il la peine de vous fâcher ? Il est vrai que la colère vous rend plus jolie encore. Cinq femmes de plus ou de moins, que m'importe !

Sans penser d'avantage à l'esclave condamné à mort, Ninus continua à causer avec Semiramis. Bientôt le soir vint et la fête. Quand Semiramis entra dans la salle, un esclave lui présenta un plat dont elle détourna les yeux qu'après avoir reconnu avec soin la tête de l'eunuque. C'est bien dit-elle, placez-la sur un plateau dans la cour du palais, sur le passage des esclaves qui se rendent à la fête ; tenez-vous auprès, et dites qu'il y a trois heures cet homme vivait ; mais qu'ayant désobéi à ma volonté, sa tête a aussitôt été séparée de son corps.

La fête était magnifique ; des danses, des fleurs et des parfums, un banquet somptueux, préparé dans les jardins, et Semiramis recevant les hommages avec une majesté pleine de grâces, s'adressant sans cesse à Ninus comme pour lui faire les honneurs de la fête.

—Vous êtes, lui disait-elle en souriant, un roi étranger qui vient me visiter dans mon palais ; il faut que je fasse en sorte que vous vous y plaisiez.

Bientôt on se mit à table. Semiramis confondit et bouleversa tous les rangs. Ninus fut placé au bout de la table ; il riait le premier de ce renversement de l'étiquette du palais, et la cour, suivant son exemple, se laissait ranger, sans murmurer, selon le caprice de la reine. Elle fit placer près d'elle les trois frères du Caucase.

—Mes ordres sont-ils exécutés ? leur demanda-t-elle.

—Oui répondirent-ils.

Le festin fut très gai. Un esclave ayant par habitude, servi le roi le premier. Semiramis le fit prendre et le fit battre de verges. Ses cris se mêlèrent aux éclats de rire des convives. Tout le monde était disposé à la joie. C'était une comédie où chacun jouait son rôle. Vers la fin du repas, quand le vin vint à se faire enflammer la gaieté, Semiramis prit la parole. Seigneur, dit-elle, le trésorier de l'empire m'a fait la liste de ceux qui m'ont ce matin fait leur part de joyeux événements.

Un seul seigneur de la cour manqua à l'appel.

—Qui donc ? cria Ninus ; il faut le punir, sévèrement.

—C'est vous-même, seigneur ! vous qui parlez, reprit Semiramis ; qu'avez-vous donné à la reine ce matin ?

Ninus se leva, et vint en souriant dire quelques mots à l'oreille de la reine.

—La reine est insultée par son serviteur, dit Semiramis.

—J'embrasse ses genoux pour obtenir son pardon. Pardonnez-moi belle reine, disait-il, pardonnez-moi !

—Vous voulez que j'abdique ! reprit tout bas Semiramis. Non j'ai encore deux heures à regretter ; en même temps elle abandonnait sa main, que le roi couvrait de baisers. Je ne pardonne pas une pareille insulte de la part d'un esclave ! reprit-elle plus haut ; esclave prépare toi à mourir !

—Folle que tu es ! disait Ninus toujours à genoux. Va, je veux bien me prêter à ta folie ; mais patience ton règne va bientôt finir.

—Vous ne vous fâchez donc pas, dit Semiramis, quelque chose que j'ordonne en ce moment.

—Esclaves ! reprit-elle à haute voix, saisissez cet homme, oui, lui-même, lui, Ninus.

Ninus, en souriant, alla au devant des esclaves, et se mit entre leurs mains.

—Entraînez-le hors de la salle, mettez-le dans la cour du sérail, préparez tout pour sa mort, et attendez mes ordres. Les esclaves obéirent et menèrent dans la cour du sérail Ninus qui les suivait en riant ; ils passèrent devant la tête de l'eunuque qui avait désobéi. Bientôt Semiramis se plaça sur un balcon. Ninus s'était laissé enchaîner les mains.

—Couvrez à la forteresse, Zopire ; vous au camp, Artaban ; Assur, que toutes les portes du palais soient fermées.

Tous ces ordres furent donnés à voix basse et aussitôt exécutés.

—Eh bien ! reine, dit Ninus en riant, il manque encore à la comédie son mot de dénouement.

—Le voici ! dit Semiramis. Esclaves ! souvenez-vous de l'eunuque. Frappez !

Les esclaves frappèrent. A peine Ninus eut-il le temps de pousser un cri. Sa tête tomba sur le pavé. Elle avait encore le sourire sur les lèvres. « Maintenant, je suis reine d'Assyrie ! s'écria Semiramis, et meure, comme l'eunuque et comme Ninus, quiconque désobéira ! »

MASENIUS,  
De la société de Jésus.

### L'USAGE DU TEMPS.

Ce bel âge, cet âge où tout est facile, où l'esprit dévore les difficultés, où la mémoire ne laisse rien échapper de ce que le jugement lui confie : cet âge heureux se perd dans un arase de vaines futilités. La parole l'occupe, la coquetterie l'égaré, l'amour le tourmente, la vanité le trompe, l'erreur le séduit ; en vain la raison, adoucissant sa voix, parle d'après son expérience ; on l'écoute avec dédain, et si elle s'obstine, on lui échappe sous mille prétextes. Ne sachant rien du passé, ignorant l'art de gouverner l'avenir, on est étranger à tout. Les conversations sérieuses sont des énigmes, on feint de comprendre ; le tourment d'assister à ce qu'on n'entend pas, lusse ; l'esprit vient à pas précipités, on prend en aversion ceux qui savent, et l'on recherche les têtes vides, les esprits superficiels, afin de ne trouver que de ces hommes vulgaires qui n'humilient pas, dont la médiocrité semble une excuse, et qui consolent par leur exemple.

L'éclair de la jeunesse est bientôt passé. La première lueur de la raison est un regret de l'avoir si mal employée. On fait un effort pour réparer ce temps précieux perdu. Mais alors tout est difficile ; l'étude n'est plus un jeu, c'est un travail. On s'en lusse, on s'en dégoûte, on l'abandonne. Alors l'existence pèse ; les jours sont longs, on porte partout sa nullité. Inutile à sa patrie, à sa famille, à charge à soi-même, on arrive à la vieillesse, on la trouve avec les chagrins de cet âge joints aux remords du passé. Cette longue végétation mène tristement au tombeau. On a vécu sans avoir été.

Est-ce donc pour être des savans que nous passons quelques jours sur ce globe, dit un de ces hommes qui ont l'heureuse facilité de plaisanter sur tout ? Non, mais c'est pour être quelque chose que la société vous reçoit dans son sein, et soit que vous vous destiniez au plus noble des états ; l'agriculture ; au plus pénible, la jurisprudence ; au plus brillant, le militaire ; au plus saint, le ministre des autels ; au plus utile, le négociant ; au plus ingrat, les sciences ; il faut donner les premières années à cette foule de petites connaissances préliminaires qui disposent l'esprit humain à tout ce qu'il doit entreprendre.

La constitution de la société chez les Européens entraîne une perte de temps trop considérable. Notre manière de nous vêtir est longue. Nos modes, la façon de porter nos cheveux, la multiplicité des toilettes ; tout cela occasionne du temps perdu. Il en est de même de nos usages, de notre régime diététique, de notre manière de faire des visites, de rendre des devoirs ; les choses sont disposées de façon qu'il semble qu'on

est venu au secours de l'homme embarrassé de sa journée, et qu'on ait inventé mille petits moyens s'abrégé son temps.

Il faut de la dissipation, dit-on ; de là les spectacles, les bals, les concerts, les promenades, les conversations, les clubs. Est-ce que notre manière de vivre n'est pas une dissipation continuelle ? L'habitude où nous sommes de nous asseoir trois fois par jour pour prendre nos repas, ne suffit-elle pas sans avoir recours à ces passe temps étrangers ? Les trois quarts de nos travaux ne sont-ils pas des amusements ? Qu'est ce que la peinture, la sculpture, l'horlogerie, l'orfèvrerie, la dorure, la ciselure, les modes, le jardinage etc. qu'un amusement ? Cela est vrai que ceux qui par art n'en ont pas besoin, se donnent ces petites occupations comme un plaisir.

Il faut que l'homme soit un être bien difficile à faire vivre, quand on considère tout ce qu'il a successivement imaginé pour porter doucement le fardeau de son existence. Variété des mets, multiplicité des liqueurs, facilité de se transporter, un seul de ses sens exige cinq ou six plaisirs. Quand on considère au contraire ses confrères les animaux, et qu'on les voit puissamment tranquilles, la même herbe, se désaltérant au même ruisseau, limpide ou bourbeux, qu'elle différencie ?

Puisque l'être suprême qui nous a animés, a mis une si grande différence entre l'homme et les autres productions, c'est l'usage du temps, qui nous met à même de maintenir notre supériorité, de développer cette âme, ou est caché le germe de toutes les connaissances. Je ne sais pourquoi on l'a représenté sous la forme d'un vieillard. Il s'envole comme le zéphyr, et ne voit jamais deux fois le même objet.

### SOULIERE EXEMPLE DE PRODIGALITE.

On sait que les provinces de Chen-Si et de Chan-Si renferment quelques uns des hommes les plus opulents de la Chine. Ces gens passent pour avoir de l'argent en tas comme des montagnes. Les principaux capitalistes de Canton viennent de provinces.

Dans les deux dernières années du règne de Kia-king, mort en 1820, une riche veuve nommée Tchou, vivait dans le département de Tai-yuan-fou ; elle avait un fils qui donna dans tous les genres d'extravagances. Voici une de ses folles dépenses : il aimait beaucoup le jeu d'échecs ; mais faire jouer les pièces sur un échiquier en bois ou en papier lui parut un divertissement bien maigre, malgré l'intérêt qu'il lui offrait. Maître Tchou conçut une idée entièrement nouvelle. Il fit peindre le plancher d'un grand appartement comme un échiquier, et y fit placer des tables pour lui et ses amis. En guise d'échecs, il acheta plusieurs femmes très-belles, les fit habiller de diverses manières, et les dressa à remplir, à un signal, le rôle de pions, de cavaliers, de fous, de rois, de reines et de tours. Ce sublime joueur d'échecs s'évitait la peine de servir ses pièces ; à un signal qu'il faisait, toutes sortaient par la porte.

L'empereur fut instruit de ces particularités, et offensé probablement de ce qu'un riche sujet l'emportait sur lui en luxe, il feignit d'être horriblement choqué de l'idée d'acheter des esclaves pour leur faire remplir les fonctions de pièces d'un jeu d'échecs. Il condamna maître Tchou à payer une amende de 3,000,000 de taels, équivalent à 25,000,000 francs, et à être banni pour la vie dans les pays des Mandchous sur les rives de He lung-kiang ou Amour. I lui fit dire en même temps qu'il devait être très reconnaissant de ce que la boîte de son cerveau, ou sa tête, n'avait pas été enlevée de dessus ses épaules.

### [Extraits des Journaux Etrangers.]

MEXIQUE. — Le brick Paragon apporte des journaux de Mexico du 4 mai et de Vera-cruz du 7.

La session du Congrès-Général mexicain s'est terminée le 30 avril ; mais on croit que le président convoquera ce corps en assemblée extraordinaire pour le mois de juin. Quelques jours avant la fin de la session, le ministre de l'intérieur dans un rapport, annonça au Congrès que les relations de la république avec les puissances étrangères étaient sur un pied amical ; que les dernières dépêches reçues de la cour d'Espagne paraissent du désir de ce gouvernement de renouer les rapports de commerce entre les deux pays, et qu'avant longtemps cette mesure de conciliation serait suivie de reconnaissance de l'indépendance du Mexique.

Les affaires de la République mexicaine marchent rapidement vers une crise violente. L'agitation des partisans de Santa-Anna et le mécontentement du parti populaire menacent le pays d'une sanglante guerre civile. La loi de licenciement des milices locales, la guerre faite à l'état de Zacatecas, les mesures et les arrestations arbitraires de l'administration actuelle, sa tendance évidente à centraliser le gouvernement et à le concentrer dans une dictature dont on revêtirait Santa-Anna ont éveillé les libéraux, excités leur indignation, grossi leurs forces, tandis que celles de Santa-Anna diminuent tous les jours avec sa popularité.

Le général Alvarez est poursuivi de trois prés par deux ou trois colonnes de troupes sous les ordres du général Bravo, qui assurait dans ses dernières dépêches au ministre de la guerre qu'il avait réussi à envelopper son adversaire dans des positions de Texca et de Tepetitla. Dans une autre lettre, le général Alvarez prétend que les chances du parti libéral dans le sud deviennent chaque jour plus nombreuses, et que le général Alvarez est à la tête de forces supérieures à celles de Bravo, outre l'appui de la population sur

laquelle il peut compter. Il paraît aussi que le mouvement d'Alvarez sur la côte de la mer Pacifique est regardé par les Patriotes simplement comme une diversion pour attirer les troupes de Santa Anna de ce côté et donner au mécontent du Nord le temps d'organiser leurs bataillons.

La gazette officielle annonce que Santa-Anna a quitté Lagos, ville à 44 lieues de Zacatecas, le 26 Avril; qu'il a dû arriver dans la cour de l'Etat vers le 30. Les troupes que le général emmène dans cette expédition consistent en 3,364 hommes et 12 pièces de canon. Elles sont commandées, sous ses ordres, par les généraux Cortazar, Parres, Arago, Amador, Collados, Vizcaino, Ramirez Sosima et Méjia. — Cour. and Inqui. — BUENOS-AYRES. Le brig Paulina apporte des nouvelles de cette République jusqu'à cinq ans.

La résolution de la Chambre des Représentants qui donnait au général Rosas l'autorité suprême sur toute la province, a été confirmée par un vote général de 9,316 voix contre 4.

Les gouvernements des provinces de Tucuman, Salta et Santiago del Estero ont conclu un traité de paix et d'amitié.

Un engagement eut lieu, le 7 mars, entre un corps de troupes de Buenos-Ayres et des Indiens commandés par Lanquirit. Ces derniers furent mis en déroute, perdirent 133 hommes et 67 femmes, et laissèrent prisonniers 3 caciques et 353 femmes, outre 34 individus des deux sexes qui leur furent repris. Les vainqueurs s'emparèrent aussi de 2,000 moutons, 300 chèvres, 200 bœufs et 132 chevaux.

Une section de la province de Salta, appelée Jugui, s'est déclarée indépendante. Cette séparation joyeuse encore un nouvel état aux nombreuses provinces alliées qui constituaient ce qu'on appelle encore quelque fois la république de la Plata.

Un labouron de Levarde, près de Douay, vient de découvrir à 8 pieds de profondeur, quatre bustes antiques de bronze en bon état de préservation, représentant deux jeunes guerriers, un Druide et un chef Gaulois, avec une boîte dans laquelle étaient trois pièces de monnaie en cuivre. La boîte fut brisée par la pioche de l'ouvrier.

— Il y a peu de temps, qu'un fermier, labourant sa terre, à cinq milles de Koenigsberg, en Prusse détira un vase contenant 2350 pièces de monnaies, et quelques ornemens enveloppés dans un drap, et en parut étonné. Le coin est celui du Grand Maître de l'Ordre Teutonique et toutes les pièces sont de la date de la bataille de Tannenberg, qui eut lieu en 1410; il y a par conséquent 425 ans.

Les nouvelles du nord de l'Espagne deviennent de jour en jour moins satisfaisantes et l'on sait que le sort de ce malheureux pays attire très sérieusement l'attention du gouvernement français. Il est également certain qu'aucune demande n'a encore été adressée aux parties contractantes du traité dit de la quadruple alliance, pour les sommer d'exécuter les clauses en intervenant à main armée; il n'est pas non plus probable que cette demande leur soit jamais adressée tant que Martinez de la Rosa restera à la tête du conseil de Sa Majesté très catholique.

On assure que la mission de Lord Elliot a été si mal comprise par les deux partis qu'elle a porté le découragement dans les troupes de la reine, et non seulement remonta le courage moral mais encore augmenta les forces des carlistes. Les nouvelles reçues ce matin de la frontière sont d'une nature très alarmante et doivent produire une impression très pénible à Madrid, lorsqu'elles y seront connues.

— Dans les couloirs de la Chambre, M. Humann terminait une discussion avec M. de Golbery par cette phrase: avec une opposition incessante, systématique, on n'arrive à rien. — Vous vous trompez, M. le ministre, répliqua l'honorable député; on arrive, après quinze ans, au ministère des finances.

— Le 13, un service funèbre a été célébré à Lyon, dans un calme parfait, et au milieu d'une affluence considérable, en commémoration des victimes d'avril.

M. de La Menais a adressé la lettre suivante à MM. les membres du comité de défense des accusés d'avril.

Messieurs, J'accepte de grand cœur la mission que vous me donnez, au nom des accusés d'avril, de concourir à leur défense dans le procès inouï qui leur est intenté. Le sentiment profond de mon insuffisance aurait pu seul me faire hésiter; mais j'ai pensé qu'en cette occasion on avait surtout compté sur mon zèle et celui-ci ne défaut point.

Je serai heureux et fier de m'associer, dans cette circonstance solennelle, aux hommes qui représentent, avec un courage si généreux, les sacrés principes d'égalité et de liberté auxquels les peuples doivent leur complet affranchissement et le monde un meilleur avenir.

Sous très peu de jours je partirai pour m'aller mettre à la disposition du comité de défense.

Agrez, messieurs, mes salutations fraternelles.

F. DE LA MENAIS. La Chesnaye, 11 avril 1835.

[Journaux de la Province.]

Nous avons reçu hier matin les journaux d'Halifax jusqu'au 29 du courant. Ils disent, sur l'autorité du Halifax Journal, journal dont les renseignements sont ordinairement assez exacts, que les gouverneurs des autres colonies de l'Amérique Septentrionale se rendront à Québec pour se réunir à Lord Amherst, et assister aux délibérations. C'est la première fois, que nous entendons parler de ce bruit. — Gaz. de Québec du 9.

Le corps de P. Oresay, Ecuyer, a été trouvé à St. Pierre les Becquets, et a été enterré à cette dernière place avec les honneurs funéraires. — Canada.

beaucoup d'autres en ayant perdu une partie. On a remarqué que la quantité de neige dans ces parties de la province avait été moins considérable qu'aux environs de Québec. — Gaz. de Q.

— ACCIDENT DÉPLORABLE. — Les navigateurs qui ont été exposés à la tempête de la nuit de mardi à hier, sur les parties inférieures du fleuve, disent qu'ils ne se ressouviennent pas d'en avoir essayé de plus violentes depuis vingt ans. Nous regrettons d'apprendre, que deux pilotes et deux de leurs apprentis en ont été victimes, Charles Asselin, n° 100, et son apprentif Amable Lamontagne, faisant route avec P. Gourdeau, n° 99, et son apprentif. Rendus presque vis-à-vis l'église de St. Jean, le vent augmenta à une furieuse tempête et leurs chaloupes chavirèrent aussitôt. Gourdeau se fixa sur le mât et son apprentif sur un quart au lard, qui, à peine lui permettait de se tenir la tête hors de l'eau. Asselin et son apprentif étaient sur leur chaloupe. Battus des mers, ils pouvaient à peine leur résister, et ils apporquèrent avec joie une goélette qui montait. Arrivés assez près pour se faire entendre, ils expliquèrent à l'équipage leur situation, et reçurent pour tout secours la réponse de « Ne vous démontez pas, mais prenez courage » — la goélette ne faisant nul essai, qui aurait été facile et aurait eu un heureux résultat. Le désespoir et un sentiment d'horreur contre l'inhumanité de ces monstres les accablèrent. Asselin lâcha prise peu après et se noya. Ils continuèrent dans la même position pendant une demi-heure, et alors la chaloupe de Lachance n° 57, parut et sauva Gourdeau et Ruelle. Le jeune Lamontagne qui s'était jusqu'alors tenu à sa chaloupe, quitta prise quelques moments avant l'arrivée de la chaloupe de Lachance. Les chaloupes qui chavirèrent exactement à midi furent abordés par Lachance à une heure et un quart, et ils doivent au clair de la lune leur préservation.

— Nous apprenons de plus, que George Boucher, pilote n° 204, et son apprentif, périrent en même temps à une petite distance plus bas sur le fleuve. Les cris de Boucher se firent entendre, mais on trouva impossible de le secourir. — Ib.

ASSOCIATION DE RÉFORME.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

Conformément à l'avis publié dans ce Journal, convoquant une Assemblée du District pour considérer s'il ne serait pas expédient de former et organiser une Association de Réforme dans ce District, l'Assemblée eut lieu Lundi dernier 8 courant, et les Résolutions suivantes y furent adoptées à l'unanimité. — Canadien.

Résolu. — Que les habitants de cette province ont montré de tout temps, depuis l'année 1759, le plus grand attachement pour l'empire britannique, dont cette colonie fait partie: que ses habitants l'ont défendu avec zèle et courage dans l'année 1775 et durant la dernière guerre avec les États-Unis en 1812 et les années suivantes, et que de tout temps et en tout lieu, les habitants de ce pays ont manifesté leur loyauté envers la personne sacrée du Roi et de son gouvernement.

Résolu. — Que les habitants de cette province, étant sujets anglais, doivent jouir de tous les droits et privilèges assurés au sujet par la constitution d'Angleterre et notamment du droit de n'être taxés, que par et de l'assentiment de leurs représentants en cette province en parlement provincial assemblés, qui seuls ont le droit d'approprier et dépenser les deniers prélevés sur le sujet.

Résolu. — Que les habitants de cette province ne pourront jouir pleinement de leurs droits inhérents de sujets britanniques, qu'ils tiennent de la constitution d'Angleterre, à moins que la législature de cette province n'ait l'entier contrôle et régio des affaires intérieures de la colonie.

Résolu. — Que pour donner effet à ce grand principe, lui donner de la vie, de l'énergie et une existence pratique, tous les deniers levés sur le sujet dans cette province, doivent être sans évation ni déception, entièrement et exclusivement sous le contrôle des représentants du peuple, pour être appropriés par la législature de la province.

Résolu. — Que le seul moyen de produire l'harmonie, sans laquelle la paix intérieure et le bon gouvernement ne peuvent exister, c'est que le conseil législatif, tel qu'il est présent constitué, soit aboli, et que le peuple de cette province soit mis en état à l'avenir d'élire une seconde branche de la législature.

Résolu. — Que les dernières élections de cette province n'ont pas eu lieu, comme quelques-uns l'ont prétendu, sur le principe d'aucune distinction nationale, mais uniquement sur ce grand principe: « Nous voulons pour représentants des hommes qui demanderont et exigeront de la part du peuple, la pleine jouissance de la constitution britannique, et le redressement de tous les griefs dont s'est plainte la dernière assemblée. »

Résolu. — Que les intérêts, les sentiments et les vœux des habitants de la province sont vraiment et fidèlement représentés par l'Assemblée de la province, et que d'après l'expérience de ce corps dans les affaires publiques, le peuple repose la plus entière confiance dans son intégrité et son jugement, et lui a librement et délibérément délégué l'autorité et le pouvoir nécessaires pour donner aux grands principes ci-dessus leur effet et exécution pleine et entière.

Résolu. — Que c'est avec étonnement et chagrin que cette assemblée a vu l'extrait d'une dépêche du ci-devant ministre colonial, communiqué à la Chambre d'Assemblée, dans la dernière session, sous le titre de « Remarques sur le bill intitulé: « Acte pour l'encouragement ultérieur de l'éducation, lequel extrait de dépêche laisse percevoir une intolérance et une jalousie religieuse propre à considérer le gouvernement de Sa Majesté dans ces colonies, et à affecter la confiance du sujet dans sa justice et sa libéralité. »

Résolu. — Que pour mettre à exécution les principes posés dans les résolutions qui précèdent, il est expédient de former et organiser une association politique pour ce district sous le nom de l'Association de Réforme.

Résolu. — Que tout individu pourra devenir et continuer d'être membre de cette association en souscrivant à ses règlements, en agréant son but, et en payant annuellement une somme de 4s. 4d. payable chaque semaine par paiements de 2 sous, ou en payant une fois pour toutes et d'avance une somme qui ne sera pas moindre de 4s.

Résolu. — Que cette association s'unira avec celle qui est formée dans le Haut-Canada et à toute

association qui se formera dans les autres colonies, aussi avec celle qui vient de se former à Montréal et à toutes autres qui se formeront dans les autres districts de cette province, ayant pour objet le plus grand bonheur du plus grand nombre.

BUT DE L'ASSOCIATION.

1o. De conserver la paix et l'ordre publics et de faire de justes et énergiques réclamations toutes les fois que les droits, les libertés et les intérêts des peuples des Colonies de l'Amérique Septentrionale seront attaqués ou menacés.

2o. D'obtenir et conserver par tous les moyens légaux et constitutionnels un gouvernement responsable, propre à assurer le redressement des abus et griefs existants, et répression des abus dans l'avenir, sans recourir à la voie lente, incertaine et inefficace d'appels fréquents aux autorités Impériales.

3o. De s'opposer par tous les moyens possibles à l'intervention indue du Bureau Colonial, de la Trésorerie, ou du Bureau militaire des Horse Guards, dans les affaires domestiques des colonies de l'Amérique Septentrionale.

4o. De travailler à obtenir un système de concession des terres incultes du pays, propre à encourager le prompt et facile établissement de ces terres et à soulager la classe agricole de toute oppression qui se rattache à la concession des terres.

5o. De travailler à assurer la seule destination légitime et régulière des terres dites réserves de la Couronne, et des revenus en provenans, savoir: pour des fins publiques dans les diverses localités où les réserves sont situées.

6o. D'abolir les monopoles de toute espèce, surtout ceux des terres par des compagnies de spéculateurs formées sans le concours et contre la volonté de la Législature de cette Province.

7o. D'obtenir pour ce pays l'établissement d'un système de Jury d'après le vrai esprit de la constitution anglaise.

8o. D'obtenir une administration de la justice prompte efficace et peu coûteuse.

9o. D'insister sur l'établissement d'un système de lois uniforme pour tout le pays.

10o. D'obtenir une voie de communication prompte, sûre, efficace et peu coûteuse entre les diverses parties de la Province, et entre les diverses colonies et le royaume-uni, par le moyen du département de la poste.

11o. De répandre les connaissances agricoles, commerciales, politiques et industrielles parmi le peuple.

12o. D'assurer la liberté religieuse de toutes les classes de la société, sans que les habitants de ces colonies soient tenus individuellement ni collectivement de contribuer au soutien d'un culte qu'ils ne professent pas.

13o. D'insister sur l'application des revenus provenant des Terres dites réserves du Clergé, au soutien d'un système général d'Education pour toute la jeunesse de la Province.

14o. D'insister sur la restitution pleine et entière des biens des Jésuites à leur destination primitive, l'éducation de la jeunesse, et de veiller à la conservation des instructions religieuses du pays en général.

15o. D'appuyer la nomination de candidats honnêtes, fidèles et capables pour toutes les places publiques d'honneur et de profit, d'autorité et de confiance, surtout pour la charge de représentant du peuple, sans distinction d'origine et de croyance.

16o. De surveiller les procédés de la législature et travailler à la mise en pratique d'un système de réduction et d'économie dans les dépenses publiques de la province.

17o. D'insister à ce que les représentants du peuple obtiennent le contrôle du revenu public en entier de quelque source qu'il provienne, sans distinction ni exception.

18o. D'obtenir l'extension du principe électif, surtout à la formation du Conseil législatif de cette Province.

19o. D'empêcher l'union législative des deux Canadas, par laquelle chaque province serait privée d'une Législature locale, seule capable de pourvoir à ses besoins particuliers.

20o. De travailler à l'introduction de lois qui autoriseront les Comtés et Paroisses des Campagnes à régler leurs affaires locales en élisant eux-mêmes leurs officiers locaux.

21o. De veiller à ce que les ressources naturelles du pays soient toutes exploitées à son profit et pour son plus grand et permanent avantage.

22o. Enfin de veiller généralement aux intérêts du pays et de ces colonies dans tous les cas où il deviendrait nécessaire de les favoriser et protéger.

Résolu. — Que des remerciemens soient offerts au président pour la manière habile et impartiale avec laquelle il a présidé cette assemblée.

L'Echo du Pays. VILLAGE DEBARTZCH. MERCREDI, 17 JUN 1835.

Nous sommes presque sans nouvelles d'Europe. M. Thompson sera réélu à Manchester par une grande majorité.

L'élection de Lord John Russell est vivement contestée: cependant il est probable qu'elle se terminera en faveur de ce dernier.

O'Connell est retourné à Dublin, pour y faire au Comte de Mulgrave, le nouveau Lord Lieutenant, une réception brillante.

M. Spring Rice a été réélu à Cambridge.

Il y a eu le 2 d'avril une nouvelle éruption du Vésuve, qui a été considérable. Des roches énormes ont été lancées au loin hors du cratère.

Le Morning Courier dans une suite d'articles représente sous un jour qui est loin d'être favorable l'état de l'agriculture et de l'industrie de même que des autres connaissances utiles dans ce pays. Ses remarques attaquent exclusivement une classe de nos concitoyens, celle à laquelle nous sommes unis par les liens d'une même origine, d'une même religion et d'un même langage. Ce serait donc avec un plaisir bien vif que nous repousserions cette accusation d'infériorité qu'on nous reproche, dans le dessin évident d'avilir nos concitoyens, s'il n'était malheureusement que trop fondé, au moins sous le rapport de l'industrie et des connaissances.

La Courier attribue cet état d'infériorité qu'il nous reproche à notre tenue seigneuriale; c'est là, à l'entendre, la cause de tous les maux qui affligent le pays. Nous sommes loin de nous faire le champion de la féodalité, qui trouvera peut-être d'avocats en ce pays, même parmi les seigneurs. Mais s'il peut convenir au Courier de faire des droits seigneuriaux une boîte de Pandore d'où sont sortis tous les maux qui affligent le pays; la justice et l'histoire nous montrent la source de notre état dans des causes bien différentes. L'on a vu en effet des états fleurir sous la tenure féodale, dans toute sa rigueur; mais l'on n'a jamais vu briller l'industrie et les sciences dans un pays où un gouvernement fait tout ce qui est en lui pour ruiner l'industrie, empêcher des manufactures de s'élever, nourrir et même accroître l'ignorance, convertir en casernes des biens légués par des particuliers pour le soutien de l'éducation etc. Joignons à cela l'exclusion systématique des places d'honneurs et de profit mise en vigueur par notre oligarchie contre cette portion de la communauté qu'on accuse ensuite d'être sans considération. Exclusion qu'on prend si peu soin de cacher qu'on ne craint pas de quitter dans l'oubli des Canadiens même qui dans le vain et ignoble espoir d'obtenir des places et des honneurs ont tourné le dos à leurs concitoyens et se sont faits les soutiens d'une administration oppressive. Temoins Cuvillier et tant d'autres qui méprisés aujourd'hui de leurs compatriotes sont oubliés par les agents du pouvoir qu'ils ont ou ont eu la bassesse de flatter.

Si la Courier s'était contenté de signaler notre état arriéré sous le rapport de l'agriculture, de l'industrie et des connaissances en général, pour nous plaindre de ce malheur, pour nous suggérer les moyens d'en sortir, il aurait rempli un devoir comme homme et comme chrétien et bien loin de le blâmer, nous aurions à le remercier au nom de nos concitoyens. Mais ce n'est l'intention ni du gouvernement ni de la presse qui exprime par fois trop brutalement sa pensée, quand il s'agit d'institutions Canadiennes, de détruire pour reconstruire d'une manière plus avantageuse. On exagère le manque d'industrie parmi nous, on grossit notre ignorance et à quelle conclusion en vient-on? A prendre des moyens pour soulever l'industrie parmi nous, pour instruire le peuple? Loin de là. L'administration métropolitaine dit: les Canadiens sont sans industrie; eh bien! envoyons des dépêches à leurs gouverneurs pour leur recommander, « à peine d'en courir notre plus grand déplaisir, de refuser leur assentiment à aucune loi à l'effet d'établir aucune manufacture que ce soit,..... de décourager au contraire et « restreindre toute tentative qui sera faite pour élever de telles manufactures. » (Instruit: données à Gay Carleton gouverneur de la Province en date du 3 janvier 1775.) Nos sujets Canadiens, dit le gouvernement Paternal de Sa Très Gracieuse Majesté, sont ignorans; eh bien! ôtons leur primo les biens immenses des Jésuites qui leur ont été légués par leurs pères pour promouvoir l'éducation en Canada; détruisons cet ordre fameux d'hommes pieux et savans qui répandent les lumières parmi eux; du Collège des Jésuites faisons une caserne; au lieu d'hommes qui répandent les connaissances, envoyons leur des gens qui puissent répandre le sang au besoin. Voilà qu'ensuite un Plessis, un Girouard et d'autres amis de leur pays, au prix des sacrifices les plus généreux, fondent des maisons pour retirer leurs compatriotes de l'ignorance qu'on leur reproche, pour assurer leurs dons ils demandent des lettres d'amortissement, refusons les au moins autant que possible. Rejettons de même tout Bill tendant à encourager l'éducation. (Le premier bill à cet effet n'a pu passer dans le Conseil et avoir l'assentiment royal qu'en 1824.)

Voilà donc où nous en sommes. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour arrêter l'industrie parmi nous et il nous dit: vous n'êtes pas industriels. Il s'empare des biens destinés à l'éducation, il la décourage et il dit: vous êtes ignorans. Il nous refuse les places de profit et d'honneur, et il nous dit: vous êtes sans richesses, sans considération. La presse sous ses ordres et tous ceux à qui profitent un tel état de choses répètent en chœur: vous êtes sans industrie, vous êtes sans connaissances, vous êtes pauvres, vous êtes sans importance. A force d'injustice on n'a que trop malheureusement obtenu ce résultat et l'on se sert à présent de ce résultat même comme prétexte pour nous humilier: on nous fait un crime de notre manque d'industrie, de notre défaut de connaissances; comme si le crime et la honte n'étaient pas sur la tête et le front de ceux-là seuls qui en ont posé la cause. Le Courier nous appelle « spiritless..... pitiable subjects of an irresponsible and clumsy workmen. »

C'est ainsi que nous traite ce journal, auquel, soit dit en passant, souscrivent un bon nombre de Canadiens. Lui qui prend le nom de Constitutionnel, et qui nous reproche de vouloir altérer la constitution, il en vient à la conclusion qu'il faut renverser cette constitution, parce que les Canadiens dit-il, ne sont pas capables de comprendre un tel gouvernement. Car ce n'est pas seulement de connaissances dont nous manquons, c'est encore d'intelligence, suivant le Courier. Quoique nous soyons forcés d'admettre notre infériorité sous le rapport des connaissances et de l'industrie, qui même l'agriculture, loin de faire des progrès dans le pays depuis la conquête, a au contraire retrogradé, nous devons repousser cette injure comme sans fondement et nous pourrions même citer en notre faveur les témoignages les moins équivoques, puisqu'ils sont sortis de la bouche de nos plus ardens ennemis, de Lord Aylmer et autres s'il en était besoin.

Le Courier en désespoir de cause nous paraît avoir adopté une nouvelle tactique. De la justice il y a longtemps qu'il n'en est plus question à notre égard, si jamais même il en a été question. Des craintes, des appréhensions de voir échapper leur proie, c'est tout ce qui retient désormais nos nobles gouvernans. Ils craignent l'énergie ou le désespoir du peuple. Le nouveau journal semble avoir reçu pour mission de faire disparaître des craintes. Il semble attendre, que l'administration de ce découragement, de cette dégradation même qui sont toujours plus ou moins les suites de la conquête chez tant d'individus. Son espoir à lui est dans la démoralisation qui suit l'oppression. Pour l'augmenter il cherche encore à nous avilir. C'est là la brillante entreprise qu'il a for-

mée, et dans laquelle il peut réussir si par ses efforts puissans et soutenus, malgré une persécution perverse, malgré nos ennemis du dedans et du dehors, malgré tous les obstacles, nous venons à bout d'éclairer les masses et de leur rendre industrielles. C'est vers ce but véritablement grand et noble que doivent tendre tous les vrais amis du pays. Oublions nos querelles particulières, mettons fin à ces petites animosités entre personnes de mêmes principes et à cet esprit de localité qui nous anime trop souvent au détriment de l'esprit public.

La Législature et des particuliers réunis ont déjà fait de nobles efforts pour promouvoir l'éducation. Il nous reste encore à en faire de grandes pour donner l'élan à l'industrie et aux connaissances agricoles. Cette tâche est plus facile à remplir que la première, parce qu'il est plus facile de chaque individu d'encourager une manufacture Canadienne et que toute personne ayant un peu d'éducation peut diriger ses études vers l'agriculture et aider le cultivateur de ses conseils. L'encouragement de manufactures Canadiennes appartient surtout aux Marchands qui pourraient acheter et débiter les produits de nos manufactures, de préférence à tout autre. On leur reproche avec raison d'avoir trop encouragé la consommation des produits importés. Les cultivateurs et surtout les personnes du sexe ne sont plus couverts que des tissus européens; tandis qu'il y a pas trente ans ils s'habillaient d'étoffes qu'ils fabriquaient de leurs mains. L'importation des tissus et des liqueurs spiritueuses, objet de consommation non productive, s'est pareillement accrue dans une proportion effrayante. En 1820 seulement il y a été importé 1,462,221 gallons de rum et autres liqueurs fortes, formant une somme de £285,463. Ce lièvre ne veut se fabriquer ici, pour la plupart. Si on le faisait (mais il serait encore bien mieux de n'en point boire du tout) on retiendrait des sommes énormes qui sortent annuellement du pays et qui n'y reviennent plus. Il se fabrique actuellement à Montréal, en ce village et en plusieurs autres places d'excellent Whisky. Que le cultivateur surtout fût attentif à cette attention que ses grains sont envoyés à grands frais en Angleterre pour être en parties distillées, qu'ils reviennent ensuite sous la forme de spiritueux et payent de grands droits et qu'en dernier analyse c'est lui, comme consommateur, qui paie le double transport de ces produits.

Nous voyons avec un sensible plaisir que plusieurs personnes de la Rivière-Chambly sont convenues de ne point acheter pour l'usage de leurs maisons d'autres boissons que celles du pays. Nous voudrions encore qu'on fit un pas de plus et que si l'on se sent incapable de se former une société de tempérance comme celles qui existent chez nos voisins, on en format au moins une sur ce plan par laquelle on s'obligerait à ne boire que des liqueurs distillées en Canada. On pourrait encore former de semblables associations pour le tabac, dont on encouragerait ainsi la culture en ce pays et pour les différens produits manufacturiers, qu'on verrait s'accroître en proportion du nombre et de la force des associations. De semblables mesures au reste doivent être soutenues par les hommes de tous les partis, pour que rien ne tiennne au pays. La balance du commerce étant en faveur de l'Angleterre et cela à la différence annuelle de plus d'un million de louis, la ruine fatale du pays devrait s'en suivre et s'en serait déjà suivie si l'émigration et les troupes en garnison n'apportaient quelque argent, qui a bien l'effet de rendre moins sensible cette différence et de retarder la ruine du pays, mais qui ne peut l'empêcher. Après cela on se plaint journellement de la rareté d'argent. Quelques personnes même ont la bassesse de demander de quoi il est devenu.

L'établissement de manufactures que nous voudrions voir s'élever sur tous les points du pays demandent nécessairement l'opération de Banques dans l'intérêt du peuple. C'est le moyen que toutes les nations industrielles emploient pour augmenter la circulation surtout dans les grandes entreprises. Nous croyons avoir déjà développé suffisamment ce que pourraient produire de bien parmi nous des institutions de cette espèce. Nous n'avons plus qu'à désirer que des esprits retirés, un froid égoïsme, l'ignoble désir de profiter du manque d'argent ou se trouve le Cultivateur n'entravent plus cette grande mesure populaire. Comme au reste des hommes de l'époque de ces deux qui nous venons de signaler il est mieux de parler la voie de l'intérêt que celle de l'utilité publique, nous terminerons cette article par donner en leur faveur un aperçu des affaires qui se sont négociées à la Banque de Montréal durant l'année.

Montant de billets escomptés, £2,303,000

Do. de lettres de change sur l'Angleterre achetées, 355,000

Do. do. sur Québec, Haut-Canada et les États-Unis, 512,000

Do. d'argent monnoyé importé, 143,000

Do. do. dans les voutes en ce moment, 113,000

Do. entre les mains d'agens et d'autres Banques, 80,000

Do. de billets escomptés actuellement en main, 564,000

Do. de billets en circulation le 1er mai 1834, 180,000

Do. do. le 1er mai 1835, 198,000

Maximum de la circulation de billets pendant les derniers 12 mois, 255,000

Minimum do. do. do. 155,000

Elle a payé le 2 du courant 14 par cent à ses actionnaires. Il lui reste un fonds de profits non approprié de £21,000 pour rencontrer les occurrences imprévues.

Nous reviendrons prochainement sur les avantages et les accusations du Morning Courier.

Montréal, 13 Juin 1835.

La liberté de la presse, cet engin si puissant dans un pays, est un bienfait qu'on ne saurait trop apprécier. Nous joussons pour le moment de ce grand avantage, mais nous ne pouvons dire si la main de fer d'un gouvernement oppresseur n'écrasera pas cette tendre plante, parce qu'il n'y a aucune garantie écrite et positive qui doive rassurer sur cette matière importante. Pour faire disparaître l'assurance et la confiance qu'avait produites une loi sage, le conseil législatif a effacé cette grande égide des droits populaires, la loi du jury.



AVERTISSEMENTS.

LES Soussigné a reçu un lot considérable de Tapis de Toile Crée, de toutes dimensions, couleurs et patrons; il s'en trouve de fleuris à l'imitation des Tapis de Turquie. Voulez-vous cet assortiment au plutôt, il offre d'en disposer à des 1/2 et s.2 par verge au dessous du prix ordinaire.

AUSSI, 7 Boîtes contenant 20 Douzaines de Bouquets de Fleurs Artificielles, de toute imitation. ALEXIS BENOIT. No. 249, Rue St. Paul. 9 Juin.

LIBRAIRIE CANADIENNE. LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussigné viennent de recevoir par les derniers arrivages, une Superbe Collection de Livres de Piété, Théologie, Littérature et de Droit, dont le Catalogue est sous presse.

AUSSI, Une caisse d'Images et Gravures de Piété et de Dévotion, parmi lesquels se trouvent quelques copies du Chemin de la Croix, en taille douce, &c. &c.

DE PLUS, Ils ont aussi ouvert leur assortiment général de Papeterie, de Livres et Fournitures d'Ecole. FABRE, PERRAULT & CIE. 2 Juin 1834.

LE SOUSSIGNÉ, Ericien en gros et en détail à Boucherville, a l'honneur d'avertir les Marchands de la Campagne et les familles qu'ils trouveront chez lui à très bas prix, pour de l'argent comptant, toute espèce de liqueurs, sucres, épicerie, &c. des meilleures qualités.

Il tient aussi une maison de pension et un excellent hôtel, et il espère que ceux qui voudront bien l'encourager seront satisfaits de son exactitude.

DAVID LAURENT.

AVIS.

TOUS ceux qui peuvent devoir à la Succession de feu Messire Jean-Bte. BEDARD, vivant Prêtre et Curé de la paroisse St. Denis et Grand Vicairo de ce Diocèse, sont instamment requis de se présenter au plutôt pour régler et payer leur compte. Et pareillement ceux à qui il pourrait être dû par la dite succession de produire leur compte en due forme à Messire Jean-Bte. KELLY Curé de la paroisse de St. Pierre de Sorel ou à Messire Jean-Bte. BELANGER Curé de la paroisse St. Ours tous deux Exécuteurs Testamentaires du dit feu Messire Jean-Bte. Bedard ou au Notaire résident au Bourg St. Denis, soussigné.

LS. BOURDAGES, N. P. Bourg St. Denis, 1er septembre 1834.

AVIS.

MESSEIERS S. & S. ANDRES qui ont contracté pour le Canal de Chambly ont besoin de 200 hommes pour travailler à ce Canal. Ils donneront 3 chelins par jour.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE belle et spacieuse maison maintenant en construction, dans le Village Debartzch, située sur le chemin qui conduit à St. Hyacinthe et près du bord de l'eau, ayant 52 pieds de long sur 22 de profondeur, et 35 ouvertures. Cette maison qui a deux étages de 10 pieds de haut chacun, outre une belle cave de 6 1/2 pieds de hauteur, est particulièrement propre pour le commerce ou pour une hôtel, faisant face à deux rues et étant au centre du Village. Une galerie couverte à chacun des étages devra régner sur les deux rues. Le propriétaire s'obligera en outre de bâtir un hangar de 50 pieds sur 25 ou plus, écuries, remises &c. s'il en est besoin: s'adresser au propriétaire soussigné au Village-Debartzch.

DOMINIQUE VALLIERE.

N.B. La maison est distribuée de manière à pouvoir être occupée par une ou plusieurs personnes. Celui ou ceux qui désireraient la louer ou l'acheter, sont priés de se présenter au plus vite, vu que l'ouvrage qui reste encore à faire ne peut permettre de la livrer avant le mois de Juin, et qu'il serait préférable pour l'acquéreur de conclure avant qu'elle ait entièrement finie.

D. V.

Le Soussigné offre en vente:

150 QUARTS de Cypse ou Plâtre de Paris de la meilleure qualité, pour engrais, Excellente morue fraîche, Bon fromage Américain, Cidre d'une force supérieure.

J. M. SPINK.

Village Debartzch, 12 Fév. 1835.—s. o.

AVIS.

LE Soussigné a l'honneur d'informer le public que l'encouragement qu'il a rencontré depuis qu'il est établi au Village Debartzch a mis en état d'agrandir considérablement son Magasin, et de rendre son assortiment le plus complet possible, consistant en Marchandise sèches, Groseries Ferrailles &c. Tous les corps de métiers trouveront chez lui tous les articles dont ils peuvent avoir besoin et aux meilleures conditions possibles. Il vient aussi de recevoir un grand nombre de pièces des Trois-Rivières doubles et simples, de différentes dimensions. Il tiendra toujours prêts des chapeaux de velour, de soie, et des casques d'après les dernières modes. Tous ces articles sont aux prix les plus modérés.

—20 Octobre 1834.

A vendre.

STE. ROSALIE, au Rang St. Dominique No. 10, une superbe terre très bien boisée en cèdres. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de ce journal ou au propriétaire soussigné. ISAAC TETREAU. Village Debartzch, 2 septembre 1834.

LE Soussigné nouvellement établi comme MEDECIN dans la paroisse de St. Hilaire de Rouville, offre respectueusement ses services au Public, et les personnes de l'endroit ou de environs qui voudront bien l'employer, le trouveront en tout temps chez Mr. Toussaint Auclair ou il fait sa résidence.

F. L. TREMBLEY M. D.

St. Hilaire 13 Nov.

A VENDRE.

St. Jean Baptiste, une terre en culture d'un arpent de large sur 30 de profondeur, tenant d'un côté à Aug. Pigeon et de l'autre à Victor Chicoine. S'adresser à St. Hilaire à la propriétaire soussignée.

VEUVE REMI REMI.

St. Hilaire 13 Nov. 1834

AVIS PUBLIC.

TOUS ceux qui doivent à la Succession vacante de feu capitaine Augustin Morin en son vivant, de la Paroisse de St. Hyacinthe sont requis de payer sans délai, et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession vacante sont également requis de les faire connaître au soussigné.

T. BOUTILLIER, Curateur, St. Hyacinthe 10 Nov. 1834.

NOUVELLE FABRIQUE DE TABAC.

Rue St. Paul, presque en face de l'Eglise de l'Hôpital,

ENSEIGNE DE LA

GROSSE TORQUETTE.

LE Soussigné informe le Public que depuis l'incendie désastreux du 13 Février qui a consumé tout son Fonds de Magasin, il a formé un nouvel Etablissement dans la maison voisine de celle qu'il occupait, à l'Enseigne ci-dessus, où il a un assortiment complet de TABAC et autres articles dans cette branche de commerce.

Les Marchands de la Campagne et autres trouveront un assortiment général de TABAC de toute espèce, en Poudre et à Fumer, Cigares, &c. à des prix modérés.

En Outre.—Tabac Rapé Canadien, d'une qualité supérieure à toute autre manufacturée à Montréal.

J. J. VAN BENTHUSEN.

Montréal, 27 Mars.—j.

A Vendre.

LE SOUSSIGNÉ offre à vendre: 1o. cette belle propriété qu'il possède au Village Debartzch faisant face à la rue du bord de l'eau avec une belle Maison dessus construite; cet emplacement est de 70 pieds sur 60; 2o. une boutique de forgeron bâtie sur un qui vis-à-vis de la maison ci-dessus; 3o. un autre emplacement de 48 pieds sur 60, faisant face à l'Imprimerie. Il vendra ces propriétés ensemble ou séparément suivant le désir des acquéreurs et à des conditions libérales.

ANTOINE FONTAINE.

—Octobre 16 1834.

A VENDRE.

PAR le soussigné un superbe emplacement de 55 pieds de profondeur sur 60 de large, joignant d'un côté au marché de ce village et à l'autre à la rue de l'Imprimerie, avec une belle maison en bois dessus construite, très avantageusement située pour un marchand ou un homme de métier. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire soussigné.

J. B. LEFEBVRE.

A VENDRE AUX MAGASINS DE LA COMPAGNIE CANADIENNE.

BARIQUES de Vieux VIN D'HERMITAGE, Rouge

ditto ditto ditto d'une qualité et d'un fût très-supérieurs

15 Caisnes, 3 douzaines chaque, vin de Bordeaux, supérieur

20 pipes et 20 barriques, vin d'Espagne

70 " et 02 " vin rouge de Sicile

Vin de Madère, importé directement de l'Isle même, de la maison si bien connue

Blackburn, en pipes, barriques et quarts

Genièvre de Hollande, en pipes et barriques

Rum de la Jamaïque et des îles sous le vent

60 paniers de fayenceries assorties

28 " de verrieres,

9 boucarts de sucre-rafiné,

Cassonade en quarts, peintures, peccs cambouses, charrettes, socs, une variété de ferranderies de toutes sortes, fer en barre, acier, tôle &c.

Cuirs à empeignes et à semelles, vitres, pipasses fumer, clous, cire, cirages, sel de Liverpool, &c.

—Aussi,—

Leur Assortiment ordinaire, général et très étendu de Marchandises Sèches.

Cordages, Peaux d'Original et de Daim, fumées et non fumées, &c. &c.

—DEPLUS—

Tout récemment reçu des Fabriques d'Ebberfeld, sur le Rhin, un petit envoi de jolies étoffes de soie et coton du dernier goût européen.

—ENCORE—

Le cargaison entière de la goëlette JUAN capitaine Painchand, de la Baie des Chaleurs consistant en morue sèche, huiles, saumon, macquara, hareng, meules à aiguiser, &c. &c.

LAROCQUE, BERNARD & CIE.

—75 Août or

Marchandise de Deuil.

On trouvera chez le Soussigné, les ARTICLES de DEUIL qui suivent: Crêpes, Gants, Bombazines, Bombazette, Merinos, Indienne, Gingham, Batiste à Robe, Soie do, Malmoë Fleurie, Châles de Crêpe de Canton, Monchoirs de Soie, Voile, Ruban, &c., dont il disposera à bas prix.

ALEXIS BENOIT,

No. 249 rue St. Paul, 31 juillet.—or.

près du Marché Ste. Anne.

DEMANDE D'OUVRIERS.

LE SOUSSIGNÉ, forgeron à St. MARC, Rivière Chambly, a besoin immédiatement de DEUX COMPAGNONS pour Paider dans son métier. Il a en ce moment beaucoup d'ouvrage et il est probable qu'il pourra les occuper pendant un temps considérable.

CLAUDE BIENVENU

St. Marc, 4 Mai 1835.—j. o.

AVIS. On trouvera toujours à cette Imprimerie &c. BLANCS DE SAISIE, SUPPLÉ NA &c.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

AVIS.

TOUTES personnes endettées envers la succession de feu JOSEPH CASAVANT cordonnier à St. Charles, et de MARIE THUOT, son épouse, et pareillement toutes celles à qui la dite Succession peut devoir, sont priés de vouloir bien produire leurs comptes dûment assermentés d'ici à trois mois au soussigné, Notaire à St. Césaire.

F. X. LACOMBE, N. P.

St. Césaire 26 Février 1835.—j. o.

AVIS.

DEPUIS longtemps, le besoin d'une nouvelle Banque à Montréal, se faisait tellement sentir que chacun désirait en voir mettre au plutôt le projet à exécution. Tout le monde paraissait d'accord sur les avantages de tous genres, qui devaient en résulter pour la société. La difficulté était de trouver des personnes qui, par la nature de leurs occupations, et leurs loisirs, consentissent à donner à un tel établissement tout le temps nécessaire pour en diriger les opérations comme Directeurs-Gérants.

Les Soussignées, tout en reconnaissant qu'il se trouve parmi leurs concitoyens, un grand nombre de personnes plus habiles, et plus propres à se mettre à la tête d'une pareille entreprise, qu'il ne sont eux mêmes; et tout en regrettant que quelques citoyens plus influents, et plus entendus dans les affaires, n'aient pas voulu s'en charger; se sont cependant rendus aux sollicitations de plusieurs de leurs amis, et n'ont pas cru devoir se refuser, à donner effet aux vœux si souvent, et si généralement exprimés de leurs concitoyens.

C'est dans de pareilles circonstances, que les Soussignées, comptant sur la Bienveillance et l'appui de leurs amis et du public en général, leur annoncent, qu'ils se sont associés pour faire le commerce de Banque et de Change dans la Cité de Montréal sous les noms et raison de VIGER, DE WITT & CIE.

Leur unique but est d'être utiles au pays, de faire valoir ses ressources, et de promouvoir son bien être; et en mettant dans la circulation des Capitales qui maintenant ne profitent pas à la Société en faisant naître et protégeant l'industrie en général; et surtout en aidant et favorisant l'Agriculture, le commerce et les manufactures dont les bienfaits s'étendent à toutes les classes de la Société indistinctement.

Les soussignées osent se flatter que l'importance de leur entreprise, la responsabilité, et la tâche difficile dont ils veulent bien se charger gratuitement, leur concilieront l'estime et le support de leur concitoyens.

Ils espèrent donc que le public saura apprécier leurs motifs, fondés sur des bases d'utilité publique, larges et libérales; et que tous ceux de leurs concitoyens qui en auront les moyens, s'empresseront de prendre des parts dans cette nouvelle Banque, et d'y devenir Associés Commanditaires; c'est-à-dire responsables seulement que pour le montant de leur souscription.

L'exposé ci-dessus fait voir de suite que l'intention des soussignées n'est pas de commencer à faire le commerce de Banque avec leurs simples fonds, mais qu'ils comptent sur l'aide et la coopération libérale de leurs concitoyens pour assurer le succès complet de cette entreprise.

Ils croient pouvoir assurer ceux qui voudront bien contribuer à la formation d'un établissement aussi désirable, que rien de leur part ne sera négligé pour en assurer le succès, et mériter de plus que l'estime de leurs concitoyens, et la confiance qu'un aura bien voulu placer en eux. Les intérêts qu'ils ont dans l'association, leurs propriétés foncières affectées à la sûreté du public pour les opérations de la société, lui sont un sur garant de la diligence et de la prudence qu'ils apporteront dans l'administration de ses affaires; et des efforts qu'ils feront pour que les profits qui reviendront aux actionnaires répondent pleinement à leur attente.

L. M. VIGER.

L. ROI PORTELANCE.

JACOB DE WITT.

JOHN DONEGANI.

PRE. BEAUBIEN.

E. R. FABRE.

CHARLES S. DELORME.

T. S. BRWN.

GME. VALLEE.

Frs. RICARD.

PETER DUNN.

JOHN PICKEL.

Montréal, 18 Février 1835.

EXTRAIT DES ARTICLES D'ASSOCIATION.

1. La Société durera neuf ans à compter de 12 du contrat, à moins qu'elle ne soit dissoute plutôt de la manière pourvue &c. &c.

2. Les parts sont de cinquante piastres, payables un dixième comptant, et le reste par paiements qui ne peuvent excéder dix par cent sur le montant souscrit, après au moins un mois d'avis entre chaque requisition.

3. Tout actionnaire pourra payer plus que le versement demandé, et dans ce cas il aura droit aux profits en proportion.

4. Les profits seront partagés tous les six mois, également entre tous les Associés principaux et Commanditaires, en proportion de leur mise dans le fonds de la Société, et du tems de leur admission.

5. Les parts seront transmissibles, &c.

6. Les opérations de la société commenceront aussitôt que les fonds versés le permettront.

Montréal, 19 février.

AVIS.—Les soussignées ayant été autorisés d'ouvrir le Livre de souscription pour la société en commandite de VIGER, DE WITT & CIE., donnent avis qu'il sera ouvert DEMAIN à DIX heures du matin, au Bureau de M. FABRE, PERRAULT & CIE; et qu'il continuera d'y être déposé, à cet effet, tous les jours, depuis DIX heures du matin jusqu'à DEUX heures de l'après-midi.

F. RICARD,

P. BEAUBIEN,

T. S. BROWN,

E. R. FABRE,

JOHN DONEGANI.

Montréal, février 14.

A VENDRE à cette Imprimerie, le Calendrier de l'an 1835, pour Montréal, de l'Imprimerie de la Minerve. 17 Déc. 1834.

A VENDRE EN GROS OU EN DÉTAIL,

PAR le Soussigné, à des prix très modérés divers vases en terre du Pays, d'une qualité supérieure, tels que pots à fleurs, cruches, terrines, barils, pots, plats, &c. &c.

HYPPOLITE MAILLET.

Village Debartzch, Jan. 17 1835.—t.

A VENDRE CHEZ L. DELAGRAVE

No. 13 rue de la Fabrique.

Grands et petits chandeliers d'autel,

Ditto de banc d'œuvre,

Croix de procession plaquées et de métal,

Encensoirs do. do.

Bénitiers do. do.

Ostensoirs do. do.

Ciboires do. do.

Calices avec coupes d'argent,

Crucifix d'ivoire de différentes grandeurs,

Ditto plaqués do.

Chandeliers d'acolytes.

Fonds baptismaux. Boîtes à Stes huiles, pots à baptême,

Lampes d'église de nouveau goût,

....Aussi....

Etoffes de soie brochée en or et en argent

damas violet, vert et noir,

....DE PLUS....

Cloches d'église depuis 50 à 700 livres, circ

blanche, huile blanc baleine, encens de France

verres pour pour les lampes d'église.

Québec, 4 Juillet 1834.

ALEXIS BENOIT,

FRES DU MARCAE' A BOIS,

No. 249, Rue St. Paul,

INFORME respectueusement ses amis et le public en général, qu'ayant intention de se retirer du commerce de détail, il offre en vente en GROS ET EN DÉTAIL, à un prix extrêmement réduit, son fonds de MARCHANDISES, consistant en Lasting, Frunelle, Casinette, Bombazette, Bombazine, Merinos, Drill, Nankin, Indiennes, Batiste, Mousselines, Mull Mull, Toile, Pekin, Gros de Naples, Crêpe, Patrons de vestes, Gingham, Bourragan, Futaine, Contil, Corderoi, Coton rayé, caracaté et blanc, Bazin, Jannette, Velours, Flaid, Camelot, Flanelles, Serge, Shaies de soie et de coton, Mouchoirs do. do. Couvrepieds, Cou

vertes, Flushing, Petersham, Etoffe grise, Ratine

Parapluies, Chapeaux, Bottes, Souliers, Bas

Chaussons, Gants, Cravates, Bonnets rouges

Bretelles, Galon, Fil, etc. etc. etc.

DE PLUS,

Un grand assortiment de DRAP et CASIMIRS

Fin et Superin, des couleurs suivantes, Bleu,

Noir, Brun, Drap, Vert, Mulbury, Gris mêlé,

etc.

ET,

Un lot de HARDES FAITES, au montant de

L. 665 consistant en manteaux, Surtoits, Habits,

Vestes, Culottes, Caleçons qu'il vendra en dou

zaine ou en détail.

AUSSI,

600 POCHES de 1 1/2 minot et 2 minots. 550

pairs gros souliers à cheville.

MARCHANDISES DE GOÛT

Ces articles consistent en Gros de Naples de

couleurs assorties, rubans de gaze et de soie, pa

rasols nouveaux; mousseline peintes, linon fleuri

et rayé, dentelle de fil, guinghams, voiles, pa

trons de vestes, en grande variété, imitation de

dentelle de fil, shalls de crêpe de canton, shalls

et mouchoirs de soie, chemisettes garnies et tours

de cou (stock) pour hommes, tapis d'Ecosse, etc.

N. B.—Un seul prix sera demandé pour les

Marchandises.

Montréal, 4 Dec. 1834.

AUSSI,

600 POCHES de 1 1/2 minot et 2 minots. 550

pairs gros souliers à cheville.

MARCHANDISES DE GOÛT

Ces articles consistent en Gros de Naples de

couleurs assorties, rubans de gaze et de soie, pa

rasols nouveaux; mousseline peintes, linon fleuri